Règles de Respect mutuel et vie en collectivité dans les unités de dialyse ADA17



La dialyse en unité amène à côtoyer fréquemment les mêmes personnes, qu'il s'agisse de patients ou de professionnels

Pour le bien de tous, la courtoisie et le respect mutuel sont indispensables.

Le silence constitue un élément de confort des patients. Nous vous demandons de le respecter.

Dans tous les cas, l'accès à l'unité de dialyse d'une personne extérieure au service doit recevoir l'approbation de l'infirmier (ère) responsable de la séance.

La venue d'un proche pendant la séance de dialyse peut-être autorisée à titre exceptionnel par l'infirmier (e) dans le strict respect des règles d'hygiène.

L'hygiène

Le patient et sa famille doivent s'associer activement à la prévention des infections associées aux soins, notamment par le lavage des mains et par le respect des précautions d'hygiène, mise en place par l'établissement.

Une tenue réservée à la dialyse est fortement conseillée.

Le planning de vos séances

Il vous sera précisé dès votre arrivée. Si vous souhaitez changer d'horaire, vous devez préalablement le signaler à l'infirmier (e) qui organisera au mieux ce changement en concertation avec le secrétariat.

De son côté, l'infirmier (e) s'engage à vous informer de toute modification prévisible dans l'organisation de vos séances d'hémodialyse

Il est important que vous respectiez les horaires de séance et que vous préveniez en cas de retard ou d'absence.

Les locaux

Il vous appartient de respecter la propreté des locaux. Un vestiaire avec des casiers fermant à clé est mis à votre disposition durant la séance. Nous vous conseillons toutefois de laisser vos objets de valeur à votre domicile. L'ADA 17 ne pourra être tenue responsable en cas de disparition.

Chaque lit de dialyse est équipé de poste de télévision. Pour le confort de tous, le port du casque individuel est obligatoire.

Le téléphone

L'usage du téléphone portable est toléré dans l'unité. Il doit être impérativement utilisé en mode vibreur. Mais il doit aussi se réduire à des appels circonstanciés et discrets, afin de respecter la tranquillité et le confort des autres patients.

Règles de Respect mutuel et vie en collectivité dans les unités de dialyse ADA17

L'accès internet en Wifi

Un accès internet est proposé gratuitement sur demande auprès de l'IDE et après la prise de connaissance de la « Charte d'utilisation du réseau Wifi-Prestataires Patients de l'ADA17 » conformément à la législation en vigueur.

La Collation

Une collation gratuite, adaptée aux différents régimes, est servie pendant le déroulement de vos séances.

Les interdits

Le tabac et les boissons alcoolisées sont interdits dans les unités de dialyse.

Le matériel médical

Le matériel (générateur) mis à votre disposition doit être respecté.

Il est important de signaler tout disfonctionnement constaté pour permettre des remises à niveaux dans les meilleurs délais

Incendie

En cas d'incendie, il est important de ne pas paniquer et de rester calme

La conduite à tenir est rappelée dans les panneaux d'affichage

Veillez à suivre les consignes du personnel formé à ce type d'incident.

Les réclamations

Les réclamations doivent être adressées à la direction de l'établissement.

Le formulaire (fiche d'amélioration) et une enveloppe sont disponibles dans toutes les unités de dialyse (vestiaire)

Les réclamations anonymes ne pourront pas être prises en compte. Par principe les responsables et la Commission des Usagers (CDU) ne peuvent pas donner une réponse à une réclamation ou un courrier anonyme.

La structure de la salle de dialyse (plusieurs postes) impose à tous un comportement individuel et collectif respectueux de l'autre dans l'intérêt de tous pour bien vivre sa séance.

